

**ETABLISSEMENT PUBLIC ADMINISTRATIF
CENTRE SOCIAL ESCAL**

PROJET EDUCATIF

**ORGANISATEUR
Accueils Collectifs de Mineurs**

(adopté en conseil d'administration le 16/10/2024)

1) LE CONTEXTE LOCAL : LA CREATION DE L'EPA CENTRE SOCIAL ESCAL

Par délibération du 5 juin 2024, le conseil municipal a approuvé la création de l'Etablissement Public Administratif *Centre Social ESCAL* ainsi que ses statuts.

Issue d'une réflexion de plusieurs mois destinée à repenser la gestion du centre social, cette décision acte le transfert au 1^{er} janvier 2025 de l'ensemble des missions du centre social exercées par l'association ESCAL depuis 1992 à l'EPA Centre Social ESCAL mais également des activités en matière d'accueil périscolaire élémentaire gérées jusqu'alors directement par la commune.

L'Etablissement assure la gestion d'un projet d'animation globale, avec pour objectifs :

- ✓ faciliter l'insertion sociale des familles dans leur environnement et favoriser le développement des liens sociaux ;
- ✓ encourager les initiatives des habitants, la dynamique participative et la concertation entre acteurs de l'animation de la vie sociale, au travers de la prise de responsabilité des usagers et le développement de la citoyenneté de proximité ;
- ✓ favoriser le vivre ensemble et le développement des liens sociaux et la cohésion sociale sur le territoire ;
- ✓ construire et faire vivre le projet éducatif du territoire, avec l'ensemble des acteurs concernés, au premier rang desquels les familles.

2) LES ACTIVITES DU CENTRE SOCIAL :

Comme le prévoit l'article 3 de ses statuts approuvés par délibération du conseil municipal en date du 5 juin 2024, l'Etablissement *Public Centre Social ESCAL* assure comme missions :

- ✓ **L'Animation de la Vie Sociale** : animation globale et pilotage du projet social, animation de réseaux, ESCAL INFO, animation dans la vie de la Commune (Carnaval, FETE COOL, ...), ...
- ✓ **L'Accueil et l'Accès aux Droits** : Point Ressources Emplois, Point Conseil Budget, Point Relais CAF, Accès numérique, Information Jeunesse, ...
- ✓ **Les Actions Educatives** : Coordination PEDT et Ingénierie Educative, Animation et Coordination du CME, animations complémentaires à l'école (écoles et collège), animations du réseau éducatif, ...
- ✓ **La Gestion et l'Organisation des Accueils Collectifs de Mineurs** : ALP élémentaires, ALSH du Mas Praden, ALSH Tita, ASLH Club Ados, Séjours de Vacances, ...
- ✓ **Les Actions Familles** : Animation Collective Famille, Ateliers, Sorties, Accompagnement à la Scolarité, Ludothèque, soutien à la Parentalité, ...
- ✓ **Les Actions Adultes-Séniors** : Ateliers, séjours, actions de prévention, prévention de la perte d'autonomie, prévention santé, ...
- ✓ **La Vie associative** : domiciliation, prises d'inscriptions, mise à disposition de boîte à lettres, photocopies et reliures, encart dans l'ESCAL INFO ou le GUIDE PRATIQUE, mise à disposition de salles et/ou matériel, documentation, conseils en gestion, ...

3) **Le PROJET SOCIAL :**

L'EPA Centre Social ESCAL, inscrit son action 2025, dans le cadre du Projet Social unanimement voté lors du CA du 06 septembre 2024, et qui a pour ambition : « **ENSEMBLE, CONTINUONS L'AVENTURE** », décliné en 3 axes et 9 fiches actions :

Ensemble, construisons un modèle participatif, innovant et partagé :

Former les acteurs et faciliter leur acculturation

Créer et fédérer une équipe d'élus, de bénévoles et d'agents

Développer les réseaux de partenariats

Ensemble, accueillir et faciliter la vie des familles et des associations

Informier et impliquer les familles et les associations

Valoriser les logiques de parcours et les complémentarités

Centraliser les inscriptions aux ACM au sein de l'ESCAL

Ensemble, donner vie au projet d'Espace Ivette ROUJON

Penser l'accueil du Centre Social

Réfléchir collectivement au fonctionnement des espaces dédiés

Informier et partager le projet avec les habitants

4) **Le PROJET EDUCATIF :**

L'EPA Centre Social ESCAL est un acteur original ou singulier du développement social local, qui veut faire de la démocratie participative au quotidien, dans le cadre d'un accueil convivial. Ce Projet Educatif s'inscrit dans le cadre du Projet Social « **ENSEMBLE, CONTINUONS L'AVENTURE** », qui précise la place des familles, les moyens dédiés, la conception de l'éducation, le rappel des principes de laïcité et de défense des valeurs de la République, ... il vient préciser les axes éducatifs liés aux ACM.

Des actions socio-éducatives en faveur des enfants et jeunes de 4-18 ans sont mises en place : *accueils de loisirs sans hébergements, accueils de loisirs périscolaires, séjours de vacances, ...*

Le Pôle Enfance-Jeunesse de l'ESCAL régit l'ensemble de ces Accueils Collectifs de Mineurs, dans une démarche éducative globale prenant en compte les besoins psychologiques et physiologiques de chacun, dans le respect des spécificités liées à son âge et à ses capacités.

La prise en charge des publics mineurs durant les temps extra-familiaux et extra-scolaire, doit être repérée comme un espace d'Education, s'inscrivant dans les principes liés à l'Education Populaire, c'est-à-dire la possibilité donnée à chacun d'apprendre et de se développer par le respect de lui-même et la mise en place d'actions collectives et solidaires.

Les méthodes d'apprentissage mises en place devront être ludiques, privilégiant le « faire ensemble », et laissant la possibilité à l'enfant ou au jeune de s'éveiller à son rythme.

Chacune des actions menées a pour finalité d'accompagner l'enfant, puis le jeune dans son devenir d'adulte, en le préparant à devenir :

- ✓ un individu autonome et responsable, capable de faire des choix en conscience, de les assumer, de les argumenter...
- ✓ un citoyen engagé, participant activement à la vie de sa ville et capable de s'impliquer dans une démarche collective,
- ✓ un individu adapté et bien intégré dans sa société, ayant intégré les règles établies, les principes culturels et les principes culturels.
- ✓ un individu respectueux de son environnement.

L'ensemble des actions menées doit s'organiser autour des enfants et des jeunes qui restent notre préoccupation première. Dans une démarche participative, les équipes d'animation développeront des projets novateurs inspirés des besoins exprimés par les publics ou identifiés par les professionnels et/ou volontaires (BAFA...), en cohérence avec les projets pédagogiques établis.

Les accueils collectifs de mineurs auront pour vocation de permettre à l'enfant et au jeune, de développer des supports d'apprentissages, le préparant à sa construction d'adulte, au travers de :

- 1) **l'activité** : l'activité n'est pas une fin en soi. Elle a pour but de permettre à l'enfant ou au jeune la découverte de son environnement, et de développer sa capacité à intégrer des règles.
- 2) **la vie quotidienne** : lieu de vie, l'ACM doit offrir un cadre sécurisé à l'enfant ou au jeune accueilli (sécurités physiques, affectives et morales), afin que celui-ci puisse y évoluer à son rythme. Moments de convivialité et d'échanges, les temps de la vie quotidienne (accueils du matin ou du soir, repas, temps calmes, nuits, toilettes, ...) doivent faire l'objet d'une attention particulière. Véritables espaces d'animation, ils ne doivent pas se résumer à une simple « gestion ».
- 3) **la vie de groupe** : l'ensemble des actions menées favorisera le « vivre ensemble ». Par des démarches collectives et des temps de paroles, l'équipe d'animation permettra à chaque individu de trouver sa place dans le groupe dans le respect des opinions, des capacités, des compétences, ... de chacun et de s'y exprimer librement, en développant son esprit critique.
- 4) **la relation à l'adulte** : l'adulte est une personne référente, qui doit se poser en garant de la sécurité physique, affective et morale de chaque enfant ou jeune et du respect des règles posées. Il doit avoir conscience que les enfants et les jeunes le prendront comme modèle ou comme opposition. S'inscrivant dans une démarche de cohérence avec le projet pédagogique et le travail de l'ensemble de l'équipe, l'adulte a pour vocation d'accompagner l'enfant ou le jeune dans ses apprentissages.

Le projet éducatif sera évalué dans sa pertinence par la mise en place et la réalisation des projets pédagogiques rattachés, aussi bien au niveau qualitatif que quantitatif. Cette évaluation se fera dans la mise en perspectives des retours des publics, de leurs familles, des équipes d'animation et de l'ensemble des acteurs du secteur.

Dans la perspective d'une évolution permanente des réalités du terrain (besoins du publics, projet social, cadre institutionnel, évènements, ...) le projet éducatif ci-dessus se doit de rester un outil en perpétuel mouvement, que les différents acteurs (salariés, bénévoles, administrateurs, ...) n'auront de cesse de faire progresser, pour qu'il soit toujours adapté.